



Formation professionnelle pour les adultes

CAPa Métiers de l'Agriculture – Production Animale

[RNCP38855](#) – Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire – Arrêté du 13 juillet 2016

Devenez un professionnel de la production animale

Objectifs de la formation

- S'insérer professionnellement en tant que **conducteur d'atelier** en productions animales ou comme **ouvrier qualifié en élevage**.
- Réaliser les activités courantes d'une exploitation agricole.
- Apports de connaissances générales, techniques et pratiques dans le domaine agricole (productions animales : bovin, ovin,

Contenus de la formation

- **Conduite de l'élevage** : distribution de l'alimentation, opérations liées au pâturage, travail des surfaces et conduite des cultures associées, conduite d'un élevage hors-sol.
- **Intervention sur un animal ou un groupe d'animaux dans le respect des normes d'hygiène et de sécurité** : manipulation des animaux dans le respect de l'animal, d'hygiène et de sécurité, diagnostic de l'état de santé d'un animal, opérations liées à la prévention ou au maintien de la santé d'un animal.
- **Entretien des installations et utilisation des matériels** : entretien et petites réparations des engins et du matériel, conduite de matériels et matériels attelés, travaux de maintenance sur les bâtiments d'exploitation.
- **Participation et organisation de son activité professionnelle au sein d'une exploitation agricole** : connaissance de l'environnement d'une exploitation agricole, réglementation, droit du travail et savoir rendre compte du travail effectif, compréhension et respect des consignes de travail.

Financement de la formation

- La formation est financée par la région Pays de la Loire, dans le cadre du programme « un emploi – une formation ».
- **Autres possibilités** : CPF, CPF transition professionnel, autofinancement, contrat d'apprentissage pour les moins de 30 ans.



Une réponse adaptée à votre projet professionnel sur des métiers qui recrutent

Accès à la formation

- **En formation continue** :
 - 884 heures, **30 semaines de formation** en centre au CFPPA Nature
 - 420 heures, **12 semaines** de stage en entreprise
- Entrée en formation **jusqu'à 3 semaines après le début de la formation**, après positionnement du candidat.



Conditions d'admission

- Satisfaire aux **tests de recrutement** et à l'**entretien** de motivation organisé par le centre de formation.
- Avoir plus de 16 ans.



Points forts de la formation

- Une **exploitation 100 % Bio de 130 ha** pour la pratique sur le site du Lycée Nature, et disposant d'ateliers :
 - **Avicole** : 12 000 volailles « bio » produites par an.
 - **Porcin** : des porcs charcutiers "bio" produits par an pour le magasin.
 - **Ovin** : 380 brebis conduites en « sélection » et production d'agneaux de boucherie « bio ».



Méthodes variées

- Une organisation pédagogique proposée sous forme **modularisée** et **professionnalisante**, permettant une individualisation des parcours de formation.
- Une formation axée sur l'acquisition de véritables **compétences professionnelles alternant théorie, visite et mise en pratique**.
- Une **alternance** forte entre séquences de formation en présentiel en **centre**, en formation **à distance**, en **entreprise**.



Égalité d'accès à la formation

- Le CFPPA Nature garantit l'**accès à tous à la formation**, notamment les personnes en situation de handicap. Nos centres ont missionné des référents handicap, nos équipes sont disponibles pour vous accompagner sur l'ensemble de votre parcours.



Validation de la formation

- Validation du diplôme selon le principe des **Unités Capitalisables (UC)**, avec certaines évaluations en situations professionnelles.
- Obtention du diplôme lorsque **les 7 UC constitutives du CAPa sont acquises**.
- En cas de certification partielle, le candidat a **5 années** pour valider les UC manquantes.



Insertion professionnelle et poursuite de formation :

- Ouvrier agricole dans une exploitation avicole
- Ouvrier agricole dans une exploitation en polyculture-élevage
- Ouvrier agricole dans un groupement d'employeurs
- Poursuite de formation : BP Responsable d'Entreprise Agricole.

